

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 12 janvier 2015, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Claudette Trudel Bédard, conseillère  
André Beaudoin, conseiller  
Caroline Poisson, conseillère  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller  
Est absent :

Jean-François Couture, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

Rés. 2015  
01-001:

Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015  
01-002 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Adoption du règlement numéro 321-2015 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2015 et les conditions de leur perception.
8. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2015/résolution autorisant le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement.
9. A) Demande de permis d'intervention pour des travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports.  
B) Offre de contrat de fauchage des abords de routes du Ministère des Transports
10. Demande de dérogation mineure pour le 151 Carré Cloutier.
11. A) ADMQ/Cotisation 2015.

- B) Colloque sur la sécurité civile et incendie 2015
  - C) COMAQ/Atelier conférence
12. A) Engagement du nouveau directeur du service d'incendie.  
B) Programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires  
C) Adoption des prévisions budgétaires 2015 de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie
  13. Camille Moreau/déneigement du conteneur de déchet du chemin Saint-Pierre Sud.
  14. Réseau Biblio/Nomination des représentants officiels 2015
  15. Entente avec la Croix-Rouge Canadienne.
  16. SBM Dijitec/Proposition pour une plieuse
  17. Demande d'aide financière pour l'ouverture d'un bureau de comptable
  18. Location des bâtisses municipales/date du tirage au sort
  19. Remboursement d'assurance au Club de Ski Fond le Geai Bleu
  20. FADOQ/demande de don pour les jeux de Pétanque Atout
  21. Contrat d'entretien des logiciels de PG Solutions
  22. Jean-Louis Lajoie/Réparation d'une chaudière de chauffage de l'Hôtel de Ville
  23. Période de questions de l'assistance
  24. Affaires nouvelles :
  25. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015  
01-003 :

Adoption du procès-verbal des séances du mois de décembre 2014

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Correspondance reçue en décembre 2014

### **Ministère des Transports**

Le MTQ nous informe qu'un montant de 32 000\$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la subvention amélioration du Chemin Saint-Michel Nord et rue Charles Audy.

### **Ministère de la sécurité publique**

Le Ministre nous informe d'un nouveau programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaire ou à temps partiel.

### **Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec**

Le MAMROT nous informe qu'un virement de 42 000\$ sera effectué dans

notre compte bancaire. Ce montant correspond au projet de revitalisation d'un site multifonctionnel dans le fonds conjoncturel de développement.

### **L'AFEAS**

L'AFEAS invite un représentant de la municipalité à venir déposer un ruban dans l'arbre de la paix lors de la messe le 7 décembre dernier.

### **L'AQDR de Mékinac**

L'AQDR nous envoie bulletin d'automne 2014 intitulé Rayonnement.

### **L'Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac**

L'APHA nous remercie d'avoir amélioré l'éclairage dans leur bureau.

### **Carrefour Jeunesse Emploi**

La CJE nous remercie pour notre implication au séjour Place aux jeunes. Cela a permis aux jeunes de l'extérieur de Mékinac de passer un séjour parmi nous et de faire rayonner la région.

### **Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec**

La CPTAQ nous envoie le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire pour le dossier de Monsieur Camil Tessier. Selon les observations énoncées et après pondération de l'ensemble des critères, la CPTAQ considère que l'autorisation demandé pourrait être accordée.

La CPTAQ nous envoie le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire pour le dossier de Monsieur Michel Proteau. Selon les observations énoncées et après pondération de l'ensemble des critères, la CPTAQ considère que cette demande devrait être autorisée.

LA CPTAQ nous envoie un avis de conformité pour le lot 5 599 192. Ce lot fait maintenant l'objet d'une vérification.

### **Communication Plamondon**

CP nous souhaite de belle Fêtes et nous remercie de la confiance que nous leur avons accordée.

### **Fonds Jeunesse CDJL**

LE FJCDJL nous informe que le don pour l'améliorer les collections jeunesse de leurs bibliothèque a été émis au nom de la Municipalité de Murdochville et de Danville.

### **Formation Prévention Secours Inc.**

FPS nous envoie les cartes de secourisme de Madame Julie Veillette et Monsieur Yves Vallée.

### **Hydro-Québec**

H-Q nous informe qu'il changera les compteurs de nouvelle génération situé au Pavillon Desjardins et à la caserne

### **La Mutuelle des Municipalités du Québec**

La MMQ nous envoie le Plani-conseil MMQ 2015. Ce Plani-conseil nous offre des conseils mensuels en travaux publics, sécurité incendie, en urbanisme et environnement sports et loisirs. De plus, il nous informe des dates de formations et d'événement spéciaux de chaque mois.

Le MMQ nous informe qu'elle remboursera de 50% les frais d'inscription à la formation intitulée (Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection) pour les 320 premiers membres sociétaires à s'inscrire.

### **Mini-Scribe**

Le Mini-Scribe nous informe de quelques dates et informations à retenir pour le Projet 3 (régime de retraite).

### **MGC-Mauricie Génie Conseils**

MGC-Mauricie nous offre leurs services professionnels en Génie-civil et nous demande une rencontre afin de discuter des besoins que nous avons.

### **M.R.C. de Mékinac**

La M.R.C. nous informe que le tarif pour une demande de révision d'évaluation foncière augmente à 75 \$ et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La M.R.C. nous informe des dates de réunion du conseil pour l'année 2015.

#### Rés. 2015

01-004:

#### Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2015

01-005:

#### Approbation des comptes

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de décembre 2014 au montant de 236 529.59 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais dit que la valeur de sa propriété a augmenté en 2014.  
Herman Martel demande au conseil de municipaliser leur réseau d'égout privé sur la rue Saint-Jacques.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 12 janvier 2015, à 20 h 00, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Claudette Trudel Bédard, conseillère

André Beaudoin, conseiller

Caroline Poisson, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Règlement numéro 321-2015 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2015 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté son budget pour l'année

2015 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que le maire fait lecture du règlement 321-2015 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2015.

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 1 décembre 2014;

Rés. 2015  
01-006 :

À ces causes, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

#### **Article 1**      **Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2**      **Année fiscale**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2015.

#### **Article 3**      **Taxe foncière générale**

Une taxe foncière générale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,598 \$/100,00\$ d'évaluation.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,092 \$/100,00\$ d'évaluation pour la sécurité publique.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,140 \$/100,00\$ d'évaluation pour la réforme Ryan (voirie).

#### **Article 4**      **Déchets**

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 130,00 \$ par logement;
- 100,00\$ par chalet;
- 50,00 \$ par camp forestier
- 100,00 \$ par commerce catégorie no 1;
- 150,00 \$ par commerce catégorie no 2;
- 250,00 \$ par commerce catégorie no 3;
- 500,00 \$ par commerce catégorie no 4;

#### **Article 5**      **Collecte sélective**

Aux fins de financer le service de collecte sélective des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial ou industriel imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 50,00 \$ par logement, par commerce et industrie

#### **Article 6**      **Aqueduc**

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

| <b><u>AQUEDUC</u></b>  | <b><u>SERVICE</u></b> |
|--|-----------------------|
| Résidence et logement :  | 70.00                 |
| Ferme:   | 152.18                |
| Garage commercial:   | 52.08                 |
| Bureau d'affaire/professionnel   | 34.25                 |
| Chalet (saison estivale)   | 35.00                 |
| Salon funéraire  | 42.13                 |
| Hôtel  | 152.18                |
| Restaurant   | 76.34                 |
| Salon de coiffure/esthétique   | 76.34                 |
| Boulangerie  | 76.34                 |
| Atelier de couture   | 46.15                 |
| Magasin, dépanneur   | 34.25                 |
| Épicerie   | 91.28                 |
| Caisse ou Banque   | 49.64                 |
| Industrie  | 93.88                 |
| Industrie (Pierre Naud Inc.)   | 93.88                 |
| Roulotte à patate frite  | 31.26                 |
| Résidence pour personnes âgées (9 chambres = 1 logement/18 chambres = 2 logements, 27 chambres = 3 logements etc.) |                       |
| Camping (30 emplacements =1 logement, 60 emplacements = 2 logements, 90 emplacements = 3 logements, etc.)          |                       |

#### **Article 7 Égout et assainissement des eaux usées**

Aux fins de financer le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

95,00 \$ par logement, commerce et industrie

#### **Article 8 Vidange des fosses septiques**

Aux fins de financer le service de vidange des fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

|  |   |
|--|---|
| Fosse septique de 880 gallons ou moins   | 170.00 \$ / évènement                   |
| Pour chaque gallon excédant les premiers 880 gallons                                       | 0.20 \$ / gallon excédentaire par fosse |
| Tarif fixe applicable lors d'une seconde visite, d'une urgence et d'un déplacement inutile | 100 \$ / évènement                      |
| Supplément pour accessibilité restreinte (petit camion)                                    | 350 \$ / évènement                      |
| Supplément pour accessibilité restreinte (par bateau)                                      | 500 \$ / évènement                      |
| Supplément pour une modification de Rendez-vous  | 50 \$                                   |

Lors d'une vidange de fosse septique dont l'accès est difficile pour un camion de vidanges conventionnel, le tarif prévu par règlement est substitué par le coût réel de

la dépense assumée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour effectuer ladite vidange.

### **Article 9 Entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant**

Aux fins de financer le service d'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, industriel, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservi (usager du chemin) par le chemin Joseph St-Amant dans la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

100,00 \$ par logement; commerce, industrie et chalet

50.00 \$ par terrain vacant

50.00 \$ par logement, commerce, industrie, chalet et terrain vacant pour le secteur ayant un accès limité par les chemins secondaires du nord du lac des Jésuites. (Secteur de la baie besace et du lac du centre)

### **Article 10 Nombre et dates des versements**

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le quatre-vingt-dixième (90) jour où peut être fait le versement précédent

Pour les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$. La date ultime où peut être fait le premier versement de tout suppléments des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le trentième (30) jour où peut être fait le versement précédent .

### **Article 11 Paiement exigible**

Les versements doivent être faits selon les échéances prescrites. Le versement devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance. L'intérêt et la pénalité fixés dans les articles 13 et 14 s'appliquent alors à ce versement.

### **Article 12 Autres prescriptions**

Les prescriptions des articles 10 et 11 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

### **Article 13 Taux d'intérêt sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

### **Article 14 Pénalité sur les taxes impayées**

En plus des intérêts prévus à l'article 13, une pénalité de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

### **Article 15 Frais d'administration**

Des frais d'administration de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un

ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

**Article 16    Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Secrétaire-trésorier

---

Maire

ADOPTÉ LE 12 JANVIER 2015

Rés. 2015  
01-007:

Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2015/résolution autorisant le directeur général/Secrétaire-trésorier à effectuer le paiement

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général et le Secrétaire-trésorier à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:

Je soussigné, Louis Paillé, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la séance extraordinaire 15 décembre 2014:

Rémunération des élus

Salaire des employés: permanents et temporaires

Contributions de l'employeur

Service de la dette et frais de financement

Licences et permis pour véhicules

Les contrats: ordures, récupération, déneigement

Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.

---

Louis Paillé

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015  
01-008 :

Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande



au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015-01-009 :

Offre de contrat de fauchage des abords de routes du Ministère des Transports

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports nous offre de faire le fauchage des abords de routes sous leur juridiction;

CONSIDÉRANT qu'il nous offre un montant de 380.31 \$ par année pour trois ans afin de faucher les abords de la route 153 sur une longueur de 9.05 kilomètres des deux côtés de cette route;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge que cette offre ne couvre pas la dépense encourue;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle décline l'offre du Ministère des Transports pour le fauchage des abords de la route 153.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015-01-010 :

Demande de dérogation mineure pour le 151 Carré Cloutier

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Guy Abel consistant à autoriser la construction d'un garage (28x40) et la superficie de l'ensemble des bâtiments complémentaires serait de 132.36 mètres carrés lorsque le règlement de zonage no. 8-90 prescrit 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 151 Carré Cloutier à Sainte-Thècle :

- Pour la construction d'un garage et que suite au projet, la superficie pour l'ensemble des bâtiments complémentaires sera de 132.36 mètres carrés pour une dérogation de 57.36 mètres carrés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015-01-011 :

Cotisation ADMQ 2015

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie à l'Association des directeurs municipaux du Québec la cotisation 2015 et l'assurance pour le directeur général au montant de 673.00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015-01-012 :

Formation colloque sur la sécurité civile et incendie 2015

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général à assister au Colloque sur la sécurité civile et incendie 2015 les 16, 17 et 18 février 2015, les dépenses d'inscription et de séjours seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015  
01-013 :

COMAQ/Atelier de conférence

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général à assister à l'atelier de conférence de la COMAQ le 15 janvier 2015, les dépenses d'inscription et de séjours seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015  
01-014 :

Entériner l'embauche du directeur incendie dans le cadre de l'entente intermunicipale en incendie Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle

**CONSIDÉRANT** le processus d'embauche réalisé par le comité de suivi de l'entente intermunicipale en incendie de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation des tests techniques réalisée par une ressource formée et qualifiée en supervision d'un service de sécurité en incendie;

**CONSIDÉRANT** les entrevues et tests administratifs effectués;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de suivi de l'entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT** le règlement régissant l'entente intermunicipale # 2013-307;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et résolu que dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie que la municipalité de Sainte-Thècle entérine :

- l'embauche de monsieur Christian Paré à titre de directeur incendie pour les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;
- la signature du contrat de travail débutant le 19 janvier 2015;
- les conditions du contrat de travail demeurent les mêmes qu'antérieurement pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015  
01-015 :

Programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Thècle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Thècle a formé 4 pompiers volontaires comme opérateur de pompes pour notre service d'incendie

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Thècle prévoit la formation de 5 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Mékinac en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Jacques Tessier et appuyé par Caroline Poisson et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Mékinac

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015  
01-016 :

Adoption des prévisions budgétaires 2015 de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie

CONSIDÉRANT que le budget de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie pour l'année 2015 s'élève à 92 771.12 \$;

CONSIDÉRANT que le partage de ce budget est réparti en part égale entre les trois municipalités soient Lac-aux-Sables, Notre-Dame-De-Montauban et Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle les prévisions budgétaires de l'année 2015 pour l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de en incendie. La quote-part de la municipalité de Sainte-Thècle sera de 30 923.71\$ pour l'année 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015  
01-017 :

Camille Moreau/Déneigement des conteneurs de déchet et récupération du chemin Saint-Pierre Sud

CONSIDÉRANT que Camille Moreau fait l'entretien d'hiver des conteneurs de déchet et de récupération à l'intersection du chemin Saint-Pierre Sud et du le chemin du lac Moreau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une compensation de 185.00 \$ à Monsieur Camille Moreau pour le déneigement des conteneurs de déchet et de récupération pour la saison hivernale 2014-2015 situés à l'intersection du chemin Saint-Pierre sud et du chemin du lac Moreau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015-01-018:

Réseau Biblio : nomination des représentants officiels 2015

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme comme représentants officiels 2015 de la bibliothèque municipale de Sainte-Thècle pour le Réseau Biblio CQLM soit :

- Claudette Trudel-Bédard : représentante (répondant) – élu municipal
- Diane Proulx comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015-01-019 :

La Croix-Rouge Canadienne/Contribution annuelle

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé une entente avec la Croix-Rouge Canadienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie sa contribution annuelle à la Croix Rouge Canadienne au montant de 379.35\$ pour l'année 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015-01-020 :

SBM Dijitec/Proposition pour une plieuse

CONSIDÉRANT que l'offre de SBM Dijitec pour l'achat d'une plieuse pour le bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle achète une plieuse Idéal 93M de SBM Dijitec au montant de 595.00 \$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière pour l'ouverture d'un bureau de comptable

Cette demande est reportée afin de vérifier diverses informations.

Rés. 2015-01-021:

Locations des bâtisses municipales/tirage au sort

CONSIDÉRANT que différentes familles désirent louer le Pavillon Desjardins durant la période des fêtes;

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande de faire paraître une annonce dans le bulletin municipal pour demander à la population, s'ils sont intéressés à louer le Pavillon Desjardins pour la période des fêtes 2015, de donner leur nom au bureau municipal avant **le 27 février 2015** à 12 heures et qu'un tirage au sort aura lieu lors de la réunion ordinaire du conseil du lundi 2 mars 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015-01-022 :

Remboursement d'assurance au Club de ski de fond le Geai Bleu

CONSIDÉRANT que notre assurance ne peut couvrir le club de ski de fond le Geai Bleu, il a été convenu lors du transfert du bâtiment que la municipalité rembourserait les assurances du club;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle rembourse les assurances dues au Club de ski de fond le Geai Bleu considérant que le bâtiment appartient à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

01-023 : FADOQ demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que ces jeux se dérouleront à la Salle Aubin de Sainte-Thècle le 4 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle verse une aide financière de 100.00 \$ au club FADOQ pour l'organisation des jeux de secteur «Pétanque Atout» qui aura lieu le mercredi 4 février 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

01-024 : Contrat d'entretien des logiciels de PG Solutions

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte le contrat d'entretien et de soutien des logiciels de PG Solutions pour l'année 2015 au montant de 9 445.20 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

01-025: Jean-Louis Lajoie/Réparation d'une chaudière de chauffage de l'Hôtel de Ville

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Jean-Louis Lajoie pour le remplacement du contrôleur Fireye pour une fourniture de l'Hôtel de Ville au coût d'environ 5 000 \$ plus les taxes

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question

Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle

Rés. 2015

01-026 : Levée de la séance

À 20h26, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier